

Je pars en mobilité d'études hors pays du programme ERASMUS+ ou hors Europe

Panorama des 2 aides pour soutenir votre mobilité : AMI et Région Nouvelle Aquitaine.

Retrouvez toutes les modalités de dépôt de votre dossier de demande d'aide à la mobilité d'études [ici](#)

1-L'aide AMI

L'**aide à la mobilité internationale** du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (pour une mobilité d'études) réservée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse du **CROUS**. Votre séjour à l'étranger donnant droit à l'aide doit être compris entre 2 mois consécutifs et 9 mois consécutifs. Pour l'année universitaire 2022/23, le montant est de 400 € par mois.

Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure)

Sous réserve de dépôt d'un dossier complet ET d'attribution d'une aide AMI :

-versement d'un acompte à hauteur de 70% après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet.

-solde après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet)

2-L'aide de la Région Nouvelle Aquitaine

En savoir plus sur l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine : [ici](#)